



Saisie sur compte par huissier

Par **MCK**, le **13/11/2009** à **22:15**

Bonjour,

suite à une dette à un ancien propriétaire, je me suis fait saisir sur mon compte, après avoir contacter et debloquer la situation avec l'huissier nous nous somme mis d'accord pour un échellonnement de cette dette sans montant précis. J' ai commencé a rembourser ma dette par des mensualités de 100 euros.Sauf que 4 à 5 mois plus tard ayant un peu moins d'argent je n' ai payé que 50 euros et la sans prévenir l'huissier à effectué une seconde saisie sur mon compte je l' ai contacté en lui demandant des comptes et il a tout de suite débloqué la situation sauf que je me retrouve à payer les frais de cette opération.

A t'il le droit et que puis je faire ?

Par **Tisuisse**, le **13/11/2009** à **23:26**

Bonjour,

Bien entendu, nanti d'un titre exécutoire suite à un jugement, saisir les comptes bancaires est dans ses attributions.